



UNION INTERPARLEMENTAIRE
122^{ème} Assemblée et réunions connexes
Bangkok (Thaïlande), 27 mars - 1^{er} avril 2010



Conseil directeur
Point 7

CL/186/7f)-R.1
3 mars 2010

RAPPORTS SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

**f) SEMINAIRE REGIONAL SUR "LA CONTRIBUTION DES PARLEMENTS A L'ETABLISSEMENT
D'UNE PAIX DURABLE DANS LA REGION ELARGIE DES GRANDS LACS"**

(Nairobi, 7-9 décembre 2009)

Du 7 au 9 décembre 2009, l'Assemblée nationale du Kenya a accueilli, en coopération avec l'UIP et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), un séminaire régional destiné à renforcer la capacité des parlements dans la région élargie des Grands Lacs à traiter les questions de sécurité, en mettant l'accent en particulier sur la gestion des conflits ainsi que sur le contrôle législatif et budgétaire. Ce séminaire visait en outre à créer un cadre de dialogue régional propice à la comparaison d'expériences entre les parlements et les experts de la gestion du secteur de la sécurité.

Cette rencontre s'adressait en premier lieu aux parlementaires des pays parties à la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs (Angola, Burundi, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zambie). Les délégations de huit pays ont participé à cette manifestation où ont été mis en avant les avantages d'une approche régionale intégrée de la promotion de la paix et de la stabilité par le biais du Forum parlementaire Amani, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de sa branche parlementaire créée récemment, ainsi que de l'UIP et du DCAF.

Les participants ont mis le doigt sur un certain nombre d'obstacles à un contrôle parlementaire efficace du secteur de la sécurité au niveau national. Sur la base des présentations et du débat qui a suivi, le Rapporteur du Séminaire a dressé une liste de 10 recommandations clés, ci-après, à l'intention des parlementaires pour lever ces obstacles et renforcer la contribution des parlements :

- 1) donner aux parlements les instruments juridiques et autres outils parlementaires nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions clés;
- 2) veiller à ce qu'il y ait des commissions dynamiques de la défense et de la sécurité, ainsi que des finances publiques, et à ce qu'elles soient dotées des ressources humaines, financières et autres suffisantes pour contrôler le secteur de la sécurité et son budget;

- 3) mieux doter le Parlement afin de permettre aux parlementaires de saisir dans son entier ce que recouvre la notion de sécurité humaine, comment fonctionne le secteur de la sécurité et quels sont les attributions et outils du Parlement pour assurer un contrôle effectif, en particulier en matière budgétaire;
- 4) dissuader les parlementaires de toute incitation à la haine et à la violence;
- 5) promouvoir des examens stratégiques du secteur de la sécurité pour faire en sorte qu'il soit transparent, accessible et adapté aux besoins, et que son action contribue à la sécurité humaine au lieu de se limiter à mettre en œuvre un programme national de sécurité traditionnel sans envergure;
- 6) mettre en place un environnement national propice au contrôle du secteur de la sécurité;
- 7) lever les obstacles à la pleine participation des femmes aux décisions politiques et contribuer à ce que les questions d'égalité des sexes soient prises en compte dans la gestion du secteur de la sécurité;
- 8) encourager les parlements à faire pleinement usage de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs et du Forum parlementaire des Grands Lacs sur la paix - Forum Amani, de manière à pouvoir confronter les expériences et trouver des solutions aux problèmes communs;
- 9) prendre de nouvelles mesures pour limiter la prolifération, la fabrication et le transfert des armes légères et de petit calibre, et appuyer et accélérer l'application des mesures existantes;
- 10) faire mieux connaître les droits de l'homme et, en temps de conflit, le droit international humanitaire, et veiller à ce que ceux qui les bafouent aient à en répondre.

CONTRIBUTION DES PARLEMENTS A L'ETABLISSEMENT D'UNE PAIX DURABLE DANS LA REGION ELARGIE DES GRANDS LACS

Séminaire organisé conjointement par l'Assemblée nationale du Kenya, l'Union interparlementaire et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF)

Nairobi, 7-9 décembre 2009

Centre de conférence international Kenyatta



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU RAPPORTEUR M. EKWEE ETHURO, MEMBRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU KENYA

Du 7 au 9 décembre 2009, l'Assemblée nationale du Kenya a accueilli, en coopération avec l'Union interparlementaire (UIP) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), ce séminaire régional consacré aux grandes difficultés faisant obstacle à la mise en œuvre effective d'un programme relatif à la sécurité dans la région élargie des Grands Lacs. Les participants se sont intéressés en particulier à la manière dont les parlements et leurs membres pouvaient contribuer à résoudre ces difficultés par le renforcement du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, notamment en s'inspirant des bonnes pratiques d'autres parlements, et grâce au développement de la coopération régionale entre parlements.

Les délégués sont convenus que les conflits et la violence qui caractérisent la région des Grands Lacs ont compromis les initiatives de croissance et de développement économiques de la région, malgré les ressources naturelles abondantes qui s'y trouvent. Le séminaire a permis de mesurer les avantages d'une approche régionale intégrée faisant intervenir toutes les parties prenantes dans la recherche de solutions propres à instaurer durablement la paix et la sécurité dans la région.

Les participants se sont aussi intéressés aux notions de sécurité humaine et de contrôle démocratique de la sécurité et ont appelé à ce que les communautés soient associées au programme de sécurité dans son ensemble. Il a été question de la représentation des femmes, en particulier dans les processus d'établissement et de consolidation de la paix, celles-ci étant extrêmement vulnérables à l'effet des conflits.

Les présentations qui ont été faites par des experts, notamment des parlementaires, sur différents aspects de la sécurité touchant en particulier à la sécurité humaine, au contrôle parlementaire, au respect des droits de l'homme, à la violence envers les femmes et au commerce illicite des armes légères et de petit calibre, ont enrichi les débats. Les participants ont entendu des exposés circonstanciés sur la politique stratégique régionale de la CEDEAO et de l'Afrique du Sud en matière de sécurité, le but étant qu'ils puissent débattre de la manière dont ces politiques pouvaient être transposées au cas des Grands Lacs.

Les débats ont mis en lumière la nécessité d'une approche globale de la sécurité régionale, eu égard en particulier aux conflits fréquents qui agitent la région des Grands Lacs et sont une menace constante pour la paix et la stabilité. Les participants ont mis en avant les solutions locales démocratiques, diplomatiques et préventives, plus judicieuses que les solutions définies a posteriori, qui n'apportent pas les résultats voulus en matière de rétablissement de la paix et de la sécurité. Les participants ont salué le rôle joué par le Forum parlementaire Amani et le Secrétariat de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs en matière de promotion du dialogue dans les stratégies visant à remédier aux conflits dans la région.

Nous sommes tous d'avis que le Parlement a un rôle central à jouer dans le domaine de la sécurité, qu'elle relève ou non de l'Etat. Toutefois, il s'agit toujours là d'une tâche difficile pour le Parlement en raison du manque d'information, de connaissances spécialisées, de personnel compétent, de ressources matérielles et financières. L'un des constats sous-jacents de l'essentiel des discussions est que souvent le droit ne confère pas un pouvoir très fort au Parlement dans le domaine de la sécurité. Même lorsque c'est le cas, le Parlement n'exerce pas pleinement ce pouvoir, ce qui résulte souvent de la politisation, d'un manque de coopération de l'Exécutif, de sa prééminence par rapport au Parlement et du secret qui entoure les questions de sécurité.

Voici dix recommandations clés qui me semblent s'imposer à l'issue de ce séminaire.

1. Nous devons tous veiller à ce que nos parlements disposent des instruments juridiques et autres outils parlementaires nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions clés. Nous devons veiller à ce que les politiques en matière de sécurité ne soient pas celles du parti majoritaire ou de l'Exécutif, mais à ce qu'elles soient définies sur la base d'un consensus fort et rigoureux entre les partis, avec une réelle participation de la société civile. Pour ce faire, les parlements doivent faire preuve de volonté politique et de détermination.
2. Nous devons veiller à ce qu'il y ait des commissions dynamiques de la défense et de la sécurité, ainsi que des finances publiques, et à ce qu'elles soient dotées des ressources humaines, financières et autres suffisantes pour contrôler le secteur de la sécurité et son budget.
3. Nous devons mieux doter le Parlement afin de permettre aux parlementaires de saisir dans son entier ce que recouvre la notion de sécurité humaine, comment fonctionne le secteur de la sécurité et quels sont les attributions et outils du Parlement pour assurer un contrôle effectif, en particulier en matière de contrôle budgétaire. Nous devons participer à l'élaboration de modules de formation de manière à renforcer la capacité des parlements et des commissions parlementaires pertinentes, ce qui suppose aussi de former le personnel parlementaire afin de disposer sur place des capacités techniques et de recherche institutionnelles nécessaires. Nous devons faire pleinement usage des services des instituts de recherche spécialisés qui suivent les tendances et les bonnes pratiques en matière de gouvernance du secteur de la sécurité et intégrer leurs conclusions au débat et à l'action parlementaires. Enfin, dans ce domaine, nous devons forger des partenariats forts avec les organisations de la société civile.
4. Les parlementaires doivent s'abstenir de toute incitation à la haine et à la violence. Les parlementaires sont des modèles et, en tant que messagers de la paix, ils doivent appeler au dialogue, et non à la force pour la résolution des conflits.
5. Les parlements doivent promouvoir des examens stratégiques du secteur de la sécurité pour faire en sorte qu'il soit transparent, accessible et adapté aux besoins, et que son action contribue à la sécurité humaine au lieu de se limiter à mettre en œuvre un programme national de sécurité traditionnel sans envergure.
6. Nous devons contribuer à établir un environnement national propice au contrôle du secteur de la sécurité. Il faut pour ce faire des organes statutaires suffisamment dotés, tels que des Contrôleurs généraux des comptes pour veiller à une gestion transparente des fonds publics, des médiateurs ou des organes indépendants habilités à enquêter sur les recours déposés contre des agents des forces de sécurité, des commissions des droits de l'homme indépendantes et efficaces pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, une justice indépendante et efficace, et des médias pluriels et dynamiques. Outre ce cadre institutionnel, il nous faut aussi promouvoir une économie forte, notamment au moyen de mécanismes favorables à l'emploi des jeunes, pour atténuer les conflits et les prévenir.

7. Il y a un certain nombre d'obstacles à la pleine inclusion des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de sécurité. Les besoins des femmes et leurs expériences en situation de conflit sont encore trop peu prises en considération. Trop souvent, les crimes dont elles sont victimes, notamment les violences sexuelles, ne sont pas réprimés et l'on se soucie trop peu de la stigmatisation dont elles sont victimes lorsqu'elles essayent de les dénoncer. Le Parlement a un rôle évident à jouer pour remédier à ces problèmes, notamment pour faciliter la participation des femmes aux décisions politiques et contribuer à ce que les questions d'égalité des sexes soient prises en compte dans la gestion du secteur de la sécurité.

8. Nous devons encourager les parlements et leurs membres à promouvoir la Conférence internationale de la région des Grands Lacs et le Forum parlementaire des Grands Lacs sur la paix - Forum Amani, de manière à pouvoir confronter les expériences et trouver des solutions aux problèmes communs. Les parlements devraient veiller à ce que les textes juridiques adoptés dans le cadre de ces initiatives soient intégrés au droit national et prennent toute leur valeur juridique et pratique au plan national. Les parlements devraient pousser l'Exécutif à ratifier ces textes et sanctionner les responsables gouvernementaux qui ralentissent le processus de ratification et de mise en œuvre. Les parlements doivent participer à la mobilisation politique et financière nécessaire au travail de ces initiatives régionales. Il faut aussi que les parlements profitent de l'assistance et des connaissances que l'UIP et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées mettent à leur disposition pour renforcer les capacités et faciliter la mise en commun des bonnes pratiques pour assurer un contrôle parlementaire éclairé du secteur de la sécurité.

9. Nous devons prendre des mesures, appuyer et accélérer l'application des mesures existantes pour limiter la prolifération, la fabrication et le transfert des armes légères et de petit calibre qui sont les premiers instruments utilisés pour la commission des crimes et délits, ainsi que des violations des droits de l'homme et autres actes anticonstitutionnels. Pour un contrôle effectif de ces armes, il faut harmoniser les lois et initiatives aux échelons national, régional et international. Nous devons contribuer à faire en sorte qu'il y ait des plans d'action nationaux ainsi que des agents de liaison pour donner corps aux efforts régionaux.

10. Il faut avoir une bonne connaissance des droits de l'homme et, en temps de conflit, du droit international humanitaire, pour pouvoir veiller à ce que le secteur de la sécurité se conforme à la réglementation internationale. Les participants doivent faire en sorte que les traités relatifs aux droits de l'homme soient ratifiés et intégrés dans le droit national en adoptant la législation nécessaire à leur mise en œuvre. Les parlements doivent veiller à ce que le secteur de la sécurité soit pleinement instruit sur les principes relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Le Parlement doit veiller à ce qu'il y ait des mécanismes effectifs pour enquêter sur les allégations d'atteintes aux droits de l'homme et en réprimer les auteurs. Il est crucial que les parlementaires puissent visiter les locaux administrés par le secteur de la sécurité pour s'assurer que les normes relatives aux droits de l'homme sont respectées. Les parlementaires doivent demander des comptes aux ministres lorsqu'il y a des doutes sérieux sur la conduite des services de sécurité. Dans l'après-conflit, l'un des grands défis est de mettre fin à la culture d'impunité qui prévaut. Le Parlement doit alors veiller à ce que les agents des services de sécurité coupables de violations des droits de l'homme soient démis de leurs fonctions et dûment sanctionnés, et prendre position en faveur d'une refonte complète du secteur pour en garantir la capacité et l'intégrité et prévenir ainsi de nouvelles atteintes aux droits de l'homme.

Je suis convaincu que, si nous faisons de ces recommandations une priorité, nous améliorerons le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, garantirons un appareil de sécurité de meilleure qualité et plus efficace et, enfin, que nous servirons nos concitoyens qui souhaitent vivre à l'abri de la crainte et du besoin.